

Risque automobile

Un risque professionnel à part entière



Le risque automobile est de plus en plus sensible pour les entreprises. Confrontées à de multiples défis : accidents de la circulation, dommages corporels et matériels, suspension de permis, immobilisation du véhicule... autant de coûts directs et indirects, et d'incidences parfois graves sur la responsabilité civile du dirigeant et la continuité de l'activité. Les entreprises doivent faire face à des obligations légales. Des solutions existent, tant en matière de politique de prévention que de programmes d'assurances.

28 % des accidents mortels du travail ont lieu sur la route. Ce chiffre est multiplié par deux si l'on tient compte des accidents de trajet domicile-travail. Confrontées à ces **risques d'un coût très élevé** (voir *Verlingue Infos n°3*), les entreprises, exposées en tant que personnes morales et responsables pénalement, doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leurs salariés.

La première obligation du chef d'entreprise en matière de risques est de formaliser un « Document Unique » (article R 230-1 du Code du travail). Il s'agit d'une cartographie interne des risques d'entreprise dans laquelle le risque routier occupe souvent une part importante. Ce document a pour objectif de recenser et d'évaluer les sources potentielles de dangers inhérents à l'entreprise. Il permettra de prendre les mesures préventives et correctives nécessaires pour y remédier. Le Document Unique doit notamment contribuer à l'élaboration du **Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels**, qui sera présenté au moins une fois par an au CHSCT depuis la loi du 21 janvier 2008 (liste détaillée des mesures à prendre chaque année en matière de protection des salariés et d'amélioration des conditions de travail).

.../... Lire la suite page 2

Edito

Quelle entreprise peut aujourd'hui ignorer les menaces qui pèsent sur un outil de travail essentiel à son bon fonctionnement : le permis de conduire ?



Dans ce nouveau numéro de *Verlingue Infos*, nous avons donc choisi de faire le point sur la gestion du risque automobile, avec un focus sur le permis de conduire. Des solutions d'assurance innovantes existent désormais, comme celle que VERLINGUE a conçue pour LA POSTE.

Vous lirez également des informations nouvelles sur le délai supplémentaire pour se mettre en conformité avec la loi Fillon, sujet que nous avons abordé dans le précédent *Verlingue Infos*.

Nous vous proposons enfin un zoom sur le réseau WBN, une structure performante, à votre disposition pour toutes vos opérations internationales. Je vous souhaite une très bonne lecture de ce *Verlingue Infos*.

Jacques Verlingue

Sommaire

Permis + : la solution assurance auto pour préserver les permis de conduire de vos salariés	p.2
Notre réseau WBN : l'international facilité pour nos clients	p.3
Sécurité routière : gilet et triangle obligatoires à partir du 1 ^{er} /07/08	p.3
Protection sociale complémentaire : report de la date de fin de période transitoire	p.4

La solution

Permis + : La solution Assurance Auto pour préserver les permis de conduire des salariés des entreprises

Les mesures de prévention

Les accidents de la circulation étant principalement dus à des erreurs humaines, ils peuvent être évités par une politique de prévention active (voir *Verlingue Infos n°3*), visant à agir sur le comportement des salariés au volant. Pour être efficace, ce plan de prévention devra être un volet à part entière de la politique Ressources Humaines de l'entreprise.

La préservation du permis à points

L'autre grand enjeu pour les entreprises réside dans la protection du permis à points de leurs salariés. En 2007, près de 10 millions de points ont été retirés aux conducteurs français contre 8 millions en 2006 ; soit une augmentation de 25 %. La même année, 80 000 permis de conduire ont été invalidés. Les pouvoirs publics estiment que plus de 200 000 automobilistes conduisent sans permis en France ! Et le « **permis blanc** », auparavant aménagé pour permettre aux salariés la continuité de leur activité professionnelle, n'est plus aujourd'hui admis. La conséquence positive de ces mesures a été la diminution sensible des accidents de la route. Mais les revers sont sérieux pour l'activité de l'entreprise : perte de points, annulation du permis de conduire des salariés, immobilisation des véhicules... autant de répercussions pouvant perturber l'activité de l'entreprise. Et aussi engager **la responsabilité civile du dirigeant**, dans une situation où de plus en plus de conducteurs seraient potentiellement amenés à conduire sans permis.

Si la préservation du permis à points passe par une politique de prévention active, des solutions d'assurance innovantes ont vu le jour, afin de permettre aux salariés d'être assistés en cas de confiscation du véhicule et de récupérer les points perdus (voir ci-contre : la solution PERMIS + de VERLINGUE).

Contact : Michel Cervellera,
michel.cervellera@verlingue.fr

Accompagner et conseiller vos salariés dans la préservation des points de leur permis de conduire, c'est ce que propose VERLINGUE avec la nouvelle solution Permis +, initiée en janvier 2008 avec le groupe LA POSTE. Avec PERMIS +, VERLINGUE aide les entreprises à faire face aux sanctions routières et à leurs répercussions directes sur l'entreprise (voir article

en page 1). « Permis + est une solution Assurance couvrant plusieurs champs, explique Michel Cervellera, Responsable de l'activité Flotte Automobile chez VERLINGUE. De la prise en charge des stages de récupération au service de rapatriement en cas de retrait de permis immédiat, tout est prévu pour préserver la pérennité de l'entreprise, la sécurité des salariés et leur défense en cas de litige. »

Témoignage de Gilbert Brat, Directeur des Risques et Assurances, LA POSTE

GRUPE LA POSTE



68 000 véhicules et 110 000 conducteurs à protéger

Quels sont vos enjeux en matière de risque automobile ?

Gilbert Brat : « Avec 24 millions de points de distribution de courrier/colis par jour, l'enjeu n°1 pour LA POSTE est la continuité du service public, alliée à l'enjeu d'une sécurité optimale. Avec 110 000 conducteurs et 68 000 véhicules, la responsabilité de chacun, la sécurité de tous et la préservation des permis de conduire sont pour nous des éléments essentiels et stratégiques. »

Verlingue a défini avec vous une solution d'assurance auto innovante et sur-mesure : « Permis + ». Quels étaient les besoins spécifiques de LA POSTE ?

G. Brat : « Notre souci premier pour les conducteurs était qu'ils puissent récupérer leurs points le plus rapidement possible. Nous recherchions donc une solution disponible et réactive en tout point du territoire. VERLINGUE a su nous proposer un projet clé en mains répondant à nos cri-

ères de coûts, de délais et de volume. Les services de rapatriement et d'assistance sont également des gages de sérénité inégalables pour notre entreprise. »

Qu'attendez-vous de la solution VERLINGUE et de ses évolutions ?

G. Brat : « Nous attendons de cette solution qu'elle soit pérenne et adaptée aux besoins et au développement du groupe LA POSTE. Les évolutions réglementaires, l'augmentation drastique du nombre de radars envisagée en zone urbaine d'ici 2015, nos contraintes de volume... tous ces éléments sont susceptibles d'augmenter le « risque permis » pour des milliers de conducteurs. La solution est donc appelée à évoluer. Mais VERLINGUE est réactif et nous a déjà proposé des évolutions pour les collaborateurs ayant un véhicule de fonction, avec une prise en charge des démarches administratives et une assistance juridique 24 h/24 en cas de garde à vue. »

Zoom sur les avantages de Permis +

Prise en charge des frais de stage de récupération de points ou d'obtention d'un nouveau permis de conduire.

Prise en charge des frais de défense en cas d'action en justice (Plafond de prise en charge : 20 000 €).

Service rapatriement du conducteur et de son véhicule en cas de retrait de permis im-

mediat, sur simple appel 24 h/24 et 7 j./7.

Assistance juridique sur simple appel.

Service d'information et de conseil 24 h/24 :

un juriste apporte l'information appropriée et indique la procédure à suivre à vos collaborateurs impliqués dans un incident routier (accident, contrôle routier, enlèvement du véhicule en cours...).

Notre réseau WBN : l'international facilité pour nos clients

Créé en 1989, WBN (Worldwide Broker Network) constitue un atout précieux pour nos clients qui bénéficient ainsi des mêmes prestations de services partout dans le monde.

WBN, réseau international de courtiers indépendants, est un réseau qui nous permet d'accompagner nos clients dans près de 60 pays à travers le monde : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe, Asie / Pacifique, Moyen-Orient, Afrique.

La grande force de WBN est de fédérer les meilleurs partenaires dans chaque pays, sélectionnés sur leur qualité de services, leur capacité à traiter tous types de besoin d'assurances et leur professionnalisme.

Grâce à WBN, nous accompagnons ainsi les entreprises dans leur développement international en coordonnant et harmonisant l'ensemble de leurs besoins en assurances ; nos partenaires dans chaque pays étranger servant de relais et d'interlocuteurs pour le



management local. Nous intervenons aussi pour auditer et analyser les contrats d'assurances dans le cadre de fusions ou d'acquisitions.

VERLINGUE est très actif au sein de ce réseau dont il est l'un des membres fonda-

teurs, et que Jacques Verlingue a présidé pendant plusieurs années.

Pour assurer une interface réactive et efficace, VERLINGUE a constitué une équipe de support bilingue qui coordonne l'ensemble de ces services et pilote les programmes d'assurances internationaux. Nous avons ainsi permis à de nombreuses entreprises clientes à travers le monde de coordonner et consolider leurs programmes d'assurances aussi bien pour la responsabilité civile, les dommages aux biens, l'automobile ou le transport que pour les assurances de personnes.

Les 60 membres de notre réseau international négocient 25 milliards de primes annuelles pour le compte de leurs clients, qui emploient près de 15 000 salariés.

www.wbnglobal.com/

Contacts : John Bouscarle,
john.bouscarle@verlingue.fr
Nawal Ben Gadri,
nawal.bengadri@verlingue.fr

Notre actualité

Verlingue s'implante en Vendée

Avec l'acquisition du cabinet LEBRUN (Sables d'Olonne), annoncée le 22 mai dernier, VERLINGUE renforce son implantation en région. Spécialisé dans les assurances de personnes (prévoyance collective, frais de santé, retraite) LEBRUN conseille, comme VERLINGUE, une clientèle de PME et de grandes entreprises. La société sera rattachée à l'implantation nantaise de VERLINGUE. Pour François Prévot, responsable de VERLINGUE Nantes, « cette acquisition renforce la position de VERLINGUE dans une région extrêmement dynamique, auprès d'une clientèle à qui nous allons pouvoir offrir encore davantage de valeur ajoutée, notamment en assurances de biens et de responsabilités ».

Verlingue recrute

Depuis le dernier numéro de *Verlingue Infos* (février), 15 collaborateurs ont rejoint VERLINGUE.

L'entreprise continue à renforcer ses équipes et propose 60 nouveaux postes en 2008.

Tous les candidats se verront proposer un programme de formation personnalisé, assuré dans le cadre du Campus Verlingue qui forme plus de 200 collaborateurs par an.



75 + 25 : Verlingue et Alec Finch fêtent leurs 100 ans

2008 est une année symbolique pour VERLINGUE et ALEC FINCH GROUP qui fêtent respectivement leurs 75 et 25 ans. Nous ne manquerons pas de fêter l'événement avec vous à l'automne prochain.

VERLINGUE

COURTIER EN ASSURANCES

QUIMPER, NANTES, RENNES, PARIS, LILLE, STRASBOURG, MULHOUSE, LYON
VANNES, LES SABLES D'OLONNE, DIJON

contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr